

Survivre à l'inceste dans les maisons du Bon-Pasteur de Québec, 1930-1973

Marie-Aimée Cliche

Volume 14, numéro 2, décembre 2001

Le logement social et l'hébergement

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009078ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009078ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cliche, M.-A. (2001). Survivre à l'inceste dans les maisons du Bon-Pasteur de Québec, 1930-1973. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(2), 122-143.
<https://doi.org/10.7202/009078ar>

Résumé de l'article

Entre 1930 et 1973, les Soeurs du Bon-Pasteur de Québec accueillirent dans leurs maisons 170 filles victimes d'inceste. Cet internement avait pour but de les protéger et de les rééduquer. Les religieuses diplômées en travail social, en collaboration avec des psychologues et des psychiatres, élaboraient des thérapies pour aider leurs pensionnaires à régler leurs problèmes psychologiques et à reprendre une vie normale en respectant les règles morales et sociales de l'époque. L'analyse des dossiers par la méthode d'étude de cas révèle que certaines filles souffraient de culpabilité religieuse, tandis que d'autres retrouvaient leur équilibre en s'appuyant sur la doctrine catholique du pardon et de la grâce. Les croyances religieuses pouvaient donc jouer un rôle positif et aider ces jeunes filles à survivre à l'inceste.



Survivre à l'inceste dans les maisons du Bon-Pasteur de Québec, 1930-1973

Marie-Aimée CLICHE
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

Entre 1930 et 1973, les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec accueillirent dans leurs maisons 170 filles victimes d'inceste. Cet internement avait pour but de les protéger et de les rééduquer. Les religieuses diplômées en travail social, en collaboration avec des psychologues et des psychiatres, élaboraient des thérapies pour aider leurs pensionnaires à régler leurs problèmes psychologiques et à reprendre une vie normale en respectant les règles morales et sociales de l'époque. L'analyse des dossiers par la méthode d'étude de cas révèle que certaines filles souffraient de culpabilité religieuse, tandis que d'autres retrouvaient leur équilibre en s'appuyant sur la doctrine catholique du pardon et de la grâce. Les croyances religieuses pouvaient donc jouer un rôle positif et aider ces jeunes filles à survivre à l'inceste.

From 1930 to 1973, the Sisters of the Good Shepherd of Québec welcomed in their boarding schools 170 girls who had suffered from incest. The aim of this internment was to protect and re-educate them. These nuns, graduated in social work, with the help of psychologists and psychiatrists, elaborated therapies to help their boarders solve their psychological problems. They

also wanted to help the girls take on a normal life with respect to the moral and social habits of their times. The analysis of their records, using the case study, revealed that certain girls suffered religious guilt, while others found back their balance with the help of the doctrine of Grace and forgiveness promulgated by the Catholic Church. These religious beliefs could, in that case, play a positive role in helping these girls survive the ordeal of incest.

INTRODUCTION

Pendant longtemps, l'inceste a été l'un des secrets de famille les mieux gardés. Pourtant dénoncé dès 1857 par le médecin légiste Ambroise Tardieu¹, il n'a été porté à l'attention du grand public que dans la décennie 1980 grâce à l'action des féministes américaines (Rush, 1983 ; Herman et Hirschman, 1981). Depuis, les recherches sur ce sujet se sont multipliées tandis que les victimes se regroupent sous le nom de « survivantes » de l'inceste pour s'entraider. Parmi les nombreuses façons de percevoir et de traiter ce problème, trois approches ont particulièrement retenu notre attention pour les besoins de cette recherche². La plus ancienne, l'approche judiciaire, vise à protéger la victime en punissant l'agresseur, mais elle présente parfois l'inconvénient de causer un traumatisme supplémentaire à la victime. Une deuxième approche a donc été proposée, celle de la famille dysfonctionnelle, qui recommande de traiter la plupart des cas d'inceste en dehors de la voie judiciaire et de soumettre tous les membres de la famille à une thérapie. On a reproché à cette méthode de déresponsabiliser l'agresseur et de faire abstraction des conditions sociales qui favorisent l'inceste. C'est pourquoi l'approche féministe situe l'inceste dans le contexte des relations de pouvoir entre hommes et femmes aussi bien au sein de la famille que dans la société (Marois, Messier et Perreault, 1982 : 27-30 ; Julien et Saint-Martin, 1995 : 46-52).

Compte tenu de la difficulté d'évaluer les mérites respectifs de chacune de ces approches, il peut être utile d'étudier les méthodes employées autrefois pour voir comment elles reflétaient les valeurs de leur époque et les résultats qu'elles ont donnés. Les archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, communauté fondée en 1850 et vouée à la « réhabilitation de la femme »,

1. Ambroise TARDIEU, *Études sur les attentats aux mœurs*, 1857, cité par ROUYER et DROUET (1994 : 9-10).

2. Cette recherche a été réalisée grâce à une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Nous remercions les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, en particulier les archivistes, sœur Yvette Labrecque et sœur Céline Lacourcière, de nous avoir facilité la consultation des documents.

constituent une source d'informations précieuses à ce sujet³. Parmi les dossiers des pensionnaires reçues dans les maisons Sainte-Madeleine et Notre-Dame de la Garde, nous en avons repéré 170 relatifs à des situations incestueuses, échelonnés entre 1930 et 1973. Cette période correspond à des changements importants dans l'organisation de l'assistance publique de la province de Québec. La décennie 1940 vit la fondation des écoles de service social destinées à former des travailleurs sociaux laïcs et religieux. En 1945 fut créée la Clinique d'aide à l'enfance qui permettait aux juges de la Cour des jeunes délinquants (remplacée en 1950 par la Cour de bien-être social) de solliciter l'avis d'experts (médecins, psychologues ou psychiatres) au sujet des enfants à protéger. L'Acte concernant les écoles d'industrie, qui datait de 1869, fut remplacé en 1951 par la Loi des écoles de protection de la jeunesse. Celle-ci reconnut l'existence d'agences sociales privées, étroitement contrôlées par les autorités ecclésiastiques, en plus des grandes institutions d'assistance dirigées par des communautés religieuses. Quant aux juges, ils conservèrent jusqu'en 1977 des pouvoirs discrétionnaires pour déterminer si un enfant était « exposé à des dangers physiques ou moraux » et s'il convenait de le retirer de son milieu pour le confier à une institution (Joyal, 2000).

Tous ces changements firent naturellement sentir leurs effets dans les établissements du Bon-Pasteur. Des religieuses diplômées en travail social entrèrent en fonction à la maison Sainte-Madeleine, en 1948, et à Notre-Dame de la Garde, l'année suivante. En 1963, elles fondèrent le centre de service social L'Escale destiné à faciliter la réinsertion de leurs protégées dans la société. En 1970, enfin, elles créèrent la maison Claire-Joie, foyer de groupe où des éducatrices, religieuses et laïques, vivaient avec un nombre restreint d'adolescentes dans le but de recréer une atmosphère familiale⁴. Le contenu des dossiers des pensionnaires reflète ces transformations. Au début, on y trouve uniquement une fiche d'identification et quelques lettres écrites par la mère ou le curé. En 1948 apparaissent les comptes rendus des entrevues avec la travailleuse sociale, sœur Marie d'Israël, et le résultat des tests de quotient intellectuel. Dans les années 1950 s'ajoutent les rapports des différents services sociaux, ceux des psychologues et des psychiatres. L'aspect le plus original de cette documentation réside dans les confidences faites aux

-
3. Leur première maison, l'Asile du Bon-Pasteur, fut rebaptisée Refuge Sainte-Madeleine en 1876, puis Maison Marie-Fitzbach, du nom de la fondatrice, en 1962. La maison Notre-Dame de la Garde fut fondée en 1943. Dorénavant, nous utiliserons les abréviations MSM, MMF et NDG.
 4. Archives de la Maison généralice des Sœurs du Bon-Pasteur (AMGBP), Sœur Marie-Laetitia, *L'Escale. Bref exposé de ce qu'a été, durant 12 ans, ce service social institutionnel des Maisons Marie-Fitzbach et Notre-Dame de la Garde*, 27 mars 1975, 9 pages; *Foyer-groupe de type professionnel pour adolescentes*, 1972, 10 pages.

religieuses par les filles incestuées. Dans l'intimité d'un bureau, celles-ci révélaient des faits qu'elles n'osaient pas avouer devant un tribunal et qui étaient impubliables dans les courriers du cœur (Cliche, 1998, 1996). Ces dossiers n'ont évidemment pas été conçus pour servir de base à une recherche scientifique et ils ne contiennent pas tous les mêmes documents. Certains décrivent en détail la façon dont l'inceste a été vécu ; d'autres sont muets sur ce point mais fournissent des informations sur la conduite de la jeune fille après sa sortie du Bon-Pasteur. Leur nombre permet d'établir des statistiques qui font ressortir les traits les plus fréquents des situations incestueuses. Mais pour saisir des problèmes plus complexes, comme l'état psychologique des filles, les thérapies employées et les résultats obtenus, nous avons opté pour la méthode d'analyse de contenu basée sur les dossiers les mieux documentés, en indiquant autant que possible le nombre de cas correspondant à chaque problème étudié.

UN PORTRAIT STATISTIQUE

Parmi les 170 cas d'inceste repérés entre 1930 et 1973, 85 % se situent après 1950 (tableau 1), ce qui s'explique essentiellement par le fait que les dossiers des pensionnaires sont dorénavant plus volumineux et plus explicites. Leur contenu révèle toutes les formes possibles d'inceste, avec une forte prépondérance des relations entre fille et père biologique (tableau 2). Le nombre peu élevé de garçons parmi les victimes dépend probablement de la nature de nos sources qui proviennent d'un établissement pour filles. Plus du tiers des familles (58 sur 159) présentent une situation d'inceste multiple, que ce soient des liaisons entre le père et plusieurs de ses filles (41 cas), entre une fille et plus d'un homme de sa parenté (10 cas) ou d'autres combinaisons. Dans six familles, tous les membres ont des relations sexuelles ensemble, au point que les adolescentes concernées croient parfois que cette situation est normale (NDG). Les travailleurs sociaux ne cachent pas l'indignation que leur inspirent de tels « chancres sociaux » (MMF). Ces liaisons incestueuses sont habituellement présentées comme certaines : dans 39 familles, le père ou un autre homme est d'ailleurs en prison pour ce crime. Mais neuf dossiers parlent d'une tentative d'inceste seulement et dans cinq autres, les intervenants avouent leur perplexité. Au moment de leur séjour au Bon-Pasteur, 48 filles incestuées ont déjà été mères, 27 de ces grossesses étant attribuées avec certitude à un homme de leur famille. Les victimes peuvent subir les premiers contacts sexuels à un âge aussi précoce que 3 ans, mais en moyenne, ils commencent plutôt à 11 ans et se terminent à 15 ans. Quant à la médiane (c'est-à-dire l'âge le plus fréquent en excluant les extrêmes), elle se situe à 12 ans pour le début de la liaison et à 15 ans pour la fin. Tous ces chiffres sont très proches de ceux que l'on observe actuellement au Québec (Julien et Saint-Martin, 1995 : 33 et 36).

Les 170 pensionnaires qui font l'objet de notre étude proviennent de 39 comtés de la province, principalement de ceux qui se situent entre Trois-Rivières et la Gaspésie, et le lieu de résidence des familles se répartit à peu près également entre les agglomérations de différentes tailles. Les métiers exercés par les parents sont diversifiés mais généralement modestes et les couches supérieures de la société n'apparaissent pas. Les travailleurs sociaux soulignent plus souvent la pauvreté des familles (43 cas) qu'une situation moyenne (12 cas) ou l'aisance (2 cas seulement), ce qui peut s'expliquer par le fait qu'ils pénètrent plus souvent dans les milieux pauvres que dans les autres. Toutes ces familles sauf deux sont canadiennes-françaises. Dans les années 1930 et 1940, les démarches de placer ces filles au Bon-Pasteur étaient entreprises le plus souvent par les parents ou par un prêtre. Par la suite, les services sociaux et les juges des différents districts jouèrent un rôle prépondérant dans cet aspect de la « police des familles » (Donzelot, 1977 ; tableau 3). Parmi les motifs qui justifient ces placements, le besoin de protection et l'inceste (mentionné explicitement) viennent au premier rang, mais dans près de la moitié des cas, un comportement délinquant est présenté comme la raison principale (tableau 4). C'est pourquoi les religieuses parlent de « rééduquer » ces adolescentes, de les aider à « se réhabiliter », et nous emploierons la même terminologie dans le présent travail.

La durée du séjour varie entre quelques jours et plusieurs années, mais elle est habituellement de deux ans environ. La majorité de ces filles sont âgées de 15 ou 16 ans au moment de leur admission et de 17 ans ou plus à leur sortie. Environ le tiers d'entre elles retournent alors dans leur famille, une trentaine sont placées en emploi dans des maisons privées et les dernières sont envoyées dans un autre établissement, remises à la Cour ou au service social (tableau 5). Si l'on se fie aux commentaires qui figurent dans leur dossier, la plupart de ces filles acceptent leur placement de bon gré : 50 contre 15. Cette attitude positive qui les distingue des autres pensionnaires (Sœur Marie d'Israël, 1950 : 17-18) découle sans doute du fait que l'internement les met à l'abri de relations sexuelles non désirées. Mais même les plus motivées finissent par s'ennuyer (sept cas) et souhaitent partir. Une vingtaine désertent ou ne reviennent pas après des vacances passées dans leur famille. Leur capacité d'adaptation dépend, comme nous le verrons, de ce qu'elles ont vécu avant d'arriver dans une maison du Bon-Pasteur et de leur façon de réagir aux méthodes de réhabilitation.

SUBIR L'INCESTE

Il n'y a pas d'inceste heureux. La façon de le vivre, ou plutôt de le subir, peut varier considérablement selon les familles, mais il s'agit toujours d'une expérience sexuelle imposée à des filles qui ne sont pas en mesure d'y

consentir librement. Parmi les épithètes peu flatteuses que les travailleurs sociaux emploient pour décrire les pères incestueux, celle de « brutal » revient le plus souvent (41 cas). Cette brutalité peut se porter uniquement sur la fille incestuée, mais aussi sur la femme et les autres enfants. On comprend alors la frayeur qu'ils inspirent à leurs victimes. L'abus d'alcool, présenté comme une excuse par ces hommes (et parfois aussi par leur femme), apparaît presque aussi souvent (40 cas). La jalousie (11 cas) et une autorité paternelle poussée jusqu'à la tyrannie (9 cas) sont les autres caractéristiques les plus fréquentes des hommes brutaux. Deux d'entre eux insistent sur leurs « droits de père » (MSM, 1948 et NDG). En revanche, les troubles psychiques ou la déficience mentale ne sont mentionnés qu'assez rarement : trois et deux cas respectivement. Parmi les pères incestueux, 23 sont veufs ou séparés de leur femme. Ils se tournent alors vers une de leurs filles pour se satisfaire sexuellement en lui déclarant qu'elle doit remplacer sa mère (8 cas). Ceux qui ont une femme bien vivante à leurs côtés se plaignent parfois qu'elle se refuse à eux. Mais la plupart du temps, ces chefs de famille ne cherchent même pas à justifier leur comportement : ils se contentent d'user de leur autorité. La violence est le moyen de persuasion employé le plus souvent, qu'il s'agisse de menaces (8 cas) ou de coups (27 cas). C'est une de ces raclées qui décide Ginette Mercier⁵ à demander la protection de la police (NDG). Une dizaine d'hommes seulement recourent à des procédés plus subtils. Le beau-père de Berthe commence par la caresser « de manière à jeter le trouble dans son âme d'adolescente » (Fontaine, 1949 : 18). D'autres donnent de l'argent à leur fille d'une façon qui n'est pas sans évoquer la prostitution (MSM et NDG). Le père de Carmen Théberge, enfin, joue à la fois sur la peur et la séduction, violant sa fille adoptive de 12 ans avec menace de fouet et promesse d'argent (MSM, 1947).

Quelle est la réaction des épouses lorsqu'elles apprennent la conduite de leur mari ? Elle peut varier selon leur personnalité, leur situation économique et la nature des liens affectifs qu'elles entretiennent avec leur mari et leur fille. Un premier groupe, le plus nombreux (42 cas), est constitué de mères qui ne font rien pour protéger leur fille. Cette passivité, également constatée dans des études récentes (citées par Julien et Saint-Martin, 1995 : 69), les intervenants l'attribuent à différentes raisons. D'abord, une intelligence bornée (sept mentions), puis l'alcoolisme constaté chez cinq de ces femmes. Dans 10 autres familles, les femmes craignent d'être battues par leur mari ; elles adoptent donc une attitude de résignation qu'elles s'efforcent parfois d'inculquer à leurs filles. C'est la situation typique où « la collusion de la mère avec le père est la mesure de son impuissance » (Herman et Hirschman,

5. Tous les noms de famille et prénoms employés dans ce texte sont fictifs.

1981 : 49). Dix-huit couples se composent d'un mari tyrannique et d'une femme soumise. Mais le facteur qui contribue le plus souvent à rendre les femmes passives est la pauvreté (20 mentions). La dépendance financière des femmes à l'égard de leur mari dans les familles traditionnelles est un phénomène bien connu. C'est ce qui pousse Madame M. à implorer la clémence du juge pour son mari : elle a besoin de lui pour subvenir aux besoins de ses 10 enfants⁶. Dans certains cas extrêmes, où la pauvreté se conjugue avec la tyrannie du mari et l'épuisement dû à de nombreuses maternités, l'inceste apparaît simplement comme une épreuve de plus parmi celles que comportait déjà la vie conjugale. « Quand on naît marier [sic], il faut enduré [sic] », écrit une mère à ses filles (NDG, 1955). À l'opposé des femmes résignées et passives, 23 autres prennent des mesures de protection, semoncent leur mari ou envoient leur fille au Bon-Pasteur. Mais elles recourent rarement à la séparation légale : quatre seulement entre 1956 et 1969. Il arrive aussi que des mères, apparemment de bonne foi, refusent absolument de croire leur fille (quatre cas). Trois autres appuient les dénégations de leur mari. Un dernier groupe (18 cas) est composé de celles qui prennent au sérieux les propos de leur fille, mais ont la réaction de « tuer le messager » en projetant leur colère sur la victime qu'elles transforment en coupable. Cinq femmes considèrent leur fille comme une séductrice et une rivale. Dans sept autres familles, la fille incestuée est déjà rejetée par son entourage et parfois traitée en souffre-douleur (trois cas). Lorsque Agathe Pouliot révèle la conduite de son père, sa mère lui inflige une si rude correction qu'il est nécessaire de la faire soigner à l'hôpital (NDG). La réaction de la mère de Colette Tilley est moins brutale, mais son rejet aussi complet. Cette femme a 10 enfants et vit en union libre avec un homme qui les fait tous vivre. L'emprisonnement de ce dernier la prive donc de son soutien affectif et financier, et elle le reproche amèrement à sa fille : « Colette, dit-elle, est grandement responsable parce qu'elle cherchait les attentions et les gâteries de C., et un homme ne donne rien pour rien » (NDG). Nous ne saurions exprimer plus clairement la position de pouvoir que l'argent procure en vertu d'une règle non écrite de la civilisation patriarcale. Exceptionnellement, enfin, les dénégations et le rejet exprimés par les femmes peuvent dissimuler une complicité active avec le mari (deux cas).

Parmi toutes les situations décrites dans les dossiers des pensionnaires du Bon-Pasteur, quelques-unes ressortent de façon typique : 1) l'inceste de substitution, lorsque le père veuf exige qu'une fille remplace sa mère ; 2) l'inceste pédophile, lorsque le père abuse de ses enfants des deux sexes ; 3) les familles où un chef tyrannique impose sa volonté à une épouse résignée

6. AMGBP, NDG, 802-864 et Archives nationales du Québec à Québec, Cour des sessions de la paix, 1964, n° 99362.

et à des enfants terrifiés ; 4) les familles très marginales qui semblent ignorer le tabou de l'inceste ; 5) les familles dysfonctionnelles où une fille joue le rôle de bouc émissaire, subissant agressions sexuelles et autres violences⁷. Toutes ces familles ont cependant un point en commun : les hommes détiennent le pouvoir, parce qu'ils possèdent l'autorité, l'argent ou la force physique, et les victimes sont habituellement des filles. Cela tend à confirmer la problématique féministe qui considère l'inceste comme une manifestation extrême du système patriarcal.

GUÉRIR DE L'INCESTE

Les adolescentes que l'on envoie dans les maisons du Bon-Pasteur pour les soustraire à une situation incestueuse souffrent presque toutes de troubles psychologiques ou de comportement, très semblables à ceux observés aujourd'hui (Julien et Saint-Martin, 1995 : 38 ; Gruyer, Fadier-Nisse et Sabourin, 1991 : 18-40). Les religieuses se donnent pour mission de leur enseigner les règles de conduite sexuelle et sociale en vigueur à l'époque, en plus de les mettre en état de gagner leur vie à la sortie de l'établissement. Pour atteindre ces objectifs, elles doivent d'abord gagner la confiance de leurs pensionnaires en se montrant attentives à leurs problèmes (Sœur Marie d'Israël, 1950 : 9 ; Sœur Saint-Thomas-Marie, 1952 : 18).

Des adolescentes perturbées

C'est principalement à travers le regard des intervenants qui rédigent rapports et comptes rendus que nous percevons les problèmes des filles incestuées. Heureusement, ils rapportent les propos des victimes, et les religieuses ont conservé les lettres écrites par ces dernières : deux sources d'informations permettant de valider les précédentes. L'anxiété est le principal problème constaté chez les filles qui ont subi l'inceste : 31 d'entre elles sont hantées par le souvenir de leur père et par d'autres conflits familiaux. Cette anxiété s'exprime par des cauchemars, de la nervosité, de l'agitation. En outre, les psychologues attribuent souvent les piètres performances lors des tests de quotient intellectuel à des problèmes émotifs, en particulier l'anxiété (MMF et NDG). L'agressivité est aussi fréquente (31 cas). Ces filles éprouvent de la colère contre le père qui a abusé d'elles (six cas), contre la mère qui les a rejetées (sept cas) ou contre les deux parents qui nient leurs allégations (quatre cas). Quelques-unes se révoltent contre un internement perçu comme une punition injuste (quatre cas). Certaines projettent cette colère contre leurs

7. Cette classification s'inspire en partie de celle de SOHN (1996 : 63-96).

compagnes. Agathe Pouliot, par contre, n'ose pas exprimer ouvertement sa rage et la retourne plutôt contre elle, ce qui entraîne des troubles somatiques comme de violents maux de tête (NDG). Une réaction autopunitive amène d'autres filles à s'automutiler (trois cas) et à tenter (ou du moins à parler) de se suicider (neuf cas). Des carences affectives apparaissent presque aussi souvent (29 cas). Elles peuvent être dues à l'inceste lui-même, parce que le père n'a pas témoigné l'affection protectrice dont sa fille avait besoin, mais elles sont aussi attribuées au rejet maternel (dans 19 cas sur 29). Il arrive même que des enfants croient trouver plus d'affection auprès d'un père incestueux qu'auprès d'une mère décrite comme violente, autoritaire et très froide (NDG).

Le sentiment de culpabilité, souvent exprimé dans les courriers du cœur (Cliche, 1998), figure en bonne place (23 cas). Culpabilité envers soi, d'abord : neuf adolescentes souffrent du « syndrome des biens avariés », c'est-à-dire qu'elles se sentent souillées par le contact sexuel qu'elles ont subi (Pauzé et Mercier, 1994 : 80) : « C'est une tache pour moi », dit Thérèse M. (MSM, 1950). À cette culpabilité primaire (Despland, 1987 : 107-108) se superpose la culpabilité religieuse, surtout avant la décennie 1960 (sept cas). La plupart de ces filles connaissent la doctrine catholique qui interdit les activités sexuelles en dehors du mariage, mais certaines semblent ignorer qu'elles ne sont pas coupables si l'inceste leur a été imposé de force. La honte les empêche de se confier à un confesseur et elles s'imaginent être damnées, ce qui les terrifie (MSM, 1949 ; 1948). Enfin, sept adolescentes se reprochent d'avoir dénoncé leur père. Malgré le mal qu'il leur a fait, « il reste mon père quand même », comme dit Line Lafleur (NDG). En proie à des sentiments contradictoires, Line se montre si agressive qu'il faut l'isoler en l'enfermant dans une sorte de cachot. Plus tard, elle exprime ce qu'elle ressent : « Je vis ce que j'ai fait faire à mon père. C'est moi qui l'ai fait mettre dans un cachot. C'est ma faute. »

En plus de ces problèmes psychologiques, 50 filles sont sexuellement actives, c'est-à-dire qu'elles ont eu des relations sexuelles avec différents hommes en dehors de leur famille, conduite qualifiée d'immorale et condamnée socialement à l'époque que nous étudions. Thérèse L. admet avoir cédé aux avances d'un homme qu'elle n'aimait pas uniquement parce qu'elle en avait pris l'habitude avec ses frères (MSM, 1947). Les intervenants constatent une telle absence d'autocontrôle chez 22 filles incestuées et soulignent le risque qu'elles deviennent des « proies faciles » pour leur entourage (MSM). Dans quelle mesure la conduite de ces adolescentes peut-elle être influencée par leurs capacités intellectuelles ? Trente et une filles incestuées sont classées sous la rubrique « intelligence inférieure à la moyenne » ou sont jugées carrément débiles. Sur ce nombre, 11 seulement, soit une minorité, sont sexuellement actives. Les résultats des tests de quotient intellectuel sont trop imprécis pour

que l'on puisse établir une corrélation statistiquement fiable avec la conduite des intéressées, mais les intervenants, qui s'inquiètent de leur vulnérabilité, recommandent de les protéger en recourant au moyen habituel de l'époque, soit l'institutionnalisation.

LES MÉTHODES DE RÉHABILITATION

Qu'elles soient victimes d'un père abusif, d'une famille dysfonctionnelle ou d'un ordre patriarcal qui contrôle rigoureusement leur conduite sexuelle, les filles incestuées doivent néanmoins apprendre à vivre dans cette société. Dans les maisons du Bon-Pasteur, elles trouvent des personnes qui s'efforcent de les aider avec des moyens qui reflètent naturellement les valeurs religieuses et sociales de l'époque. Les méthodes de réhabilitation utilisées dans ces établissements avant 1950 sont mal connues. Nous savons seulement qu'en plus des travaux manuels les pensionnaires s'adonnaient à des exercices de piété, un peu trop nombreux au dire d'une observatrice (Gagnon, 1949 : 52). À partir de la décennie 1940, on leur offrit la possibilité de terminer leur scolarité primaire et, en 1948, de suivre des cours d'arts ménagers, puis le cours secondaire. En 1949, la maison Sainte-Madeleine abritait 250 filles partagées en six groupes, selon leur âge et leurs activités. Un premier groupe, composé de 25 élèves âgées de 13 à 15 ans, suivait les classes du niveau primaire ; le deuxième, comprenant 40 filles de 16 ans et plus, suivait des cours d'arts ménagers ; les autres se consacraient entièrement aux travaux manuels (Gagnon, 1949 : 65). Vers la même époque, la maison Notre-Dame de la Garde comptait 26 pensionnaires âgées de 12 à 18 ans qui se livraient aux mêmes activités. De l'avis de la directrice elle-même, l'exiguïté du local nuisait grandement au développement de l'œuvre (Sœur Saint-Thomas-Marie, 1947 : 2).

Les méthodes de thérapie et de rééducation sont mieux connues à partir de 1948-1949. Des religieuses diplômées en travail social entrent alors en fonction et offrent un service de « counselling » aux pensionnaires qui sont libres d'y recourir. Pour celles qui présentent les problèmes les plus sérieux, les religieuses collaborent avec un psychologue ou un psychiatre afin de reconstituer l'histoire sociale de chacune, tracer son profil psychologique, dresser la liste de ses problèmes et mettre au point une thérapie individuelle qui sera appliquée par la travailleuse sociale de la maison (Sœur Marie d'Israël, 1950 : 14 et 56 ; Sœur Saint-Thomas-Marie, 1952 : 15). Aucun document produit à cette époque n'expose de façon systématique les croyances et attitudes des intervenants par rapport à l'inceste. Les rapports qui figurent dans les dossiers des pensionnaires exposent tous des analyses de cas individuels. Il est possible cependant de dégager de l'ensemble de ces dossiers les lignes directrices de leur mode d'intervention.

Remplacer la mère

Fournir aux filles incestuées un substitut maternel est l'une des conditions de base de leur thérapie. Travailleurs sociaux, psychologues et psychiatres s'entendent pour dire qu'en institution elles trouveront des images d'identification maternelle positives (sept cas). Les Sœurs du Bon-Pasteur sont toutes disposées à jouer ce rôle. À l'instar des religieuses enseignantes, ne se considèrent-elles pas comme les « mères spirituelles » de leurs élèves ? De leur côté, certaines filles incestuées manifestent un grand besoin d'amour et de compréhension, surtout celles qui se sentent rejetées par leur mère, parfois depuis leur plus jeune âge. Cette lacune n'est pas facile à combler : les adolescentes privées d'affection essaient parfois de l'attirer de toutes les façons et accaparent littéralement leurs éducatrices (NDG et MSM). D'autres, par contre, refusent de se plier aux contraintes de la vie en groupe et prennent la fuite. D'après le témoignage de sept pensionnaires, les religieuses remplissent bien cette fonction parentale : « Mère Saint-Hilaire, c'était une vraie mère pour nous, écrit Claudette G., elle nous comprenait et faisait de son mieux pour nous encourager » (MSM). Ce lien affectif peut également se créer avec une travailleuse sociale laïque : « Je vous aime comme ma vraie sœur », écrit Lise Allaire à Françoise Gignac de l'Escale. L'affection témoignée aux intervenantes n'entraîne pas pour autant une rupture du lien filial. Dans la mesure du possible, les religieuses demandent aux mères de collaborer à la réhabilitation de leur fille en lui pardonnant ses écarts de conduite, si elle en a commis, et en l'encourageant par des lettres et des visites (MSM et NDG).

Verbaliser

La première étape d'une thérapie consiste à exposer ses problèmes. C'est d'autant plus nécessaire pour les filles incestuées que certaines d'entre elles cachent ce secret depuis l'enfance par crainte de représailles de la part de leur agresseur (NDG). Mais quelques-unes refusent absolument de parler et les religieuses respectent leur choix. Ce silence, qui cache parfois un très grand besoin de se vider le cœur, s'explique par la peur d'être incomprises ou le fait qu'un intervenant de sexe masculin les intimide (MMF) ou ne leur inspire pas confiance : « C'est un homme, qu'est-ce qui me dit que ce n'est pas un homme comme les autres ? », demande Catherine Bulliard. Les adolescentes acceptent de parler seulement après avoir été mises en confiance. Diane Dubord explique à son éducatrice pourquoi elle est devenue plus ouverte : « Avant, quand je parlais aux adultes, on ne me croyait pas et ça restait mort par la suite, tandis que vous autres, vous avez l'air de me croire et vous vous intéressez à mes problèmes » (NDG).

Déculpabiliser

Le sentiment de culpabilité est l'un des principaux problèmes à traiter. Les intervenants s'efforcent de soulager les filles en mettant l'accent sur leur position de victime et la responsabilité de l'agresseur (NDG). Quand l'une d'elles se sent responsable de l'emprisonnement de son père ou de la séparation de ses parents, on lui explique que cette situation est souhaitable pour le bien moral et psychologique de la famille (MSM, 1950). Avec celles qui souffrent de culpabilité religieuse, les Sœurs du Bon-Pasteur utilisent la doctrine catholique concernant le pardon des péchés. L'implication dans une liaison incestueuse n'est pas considérée comme une faute commise par celles qui agissaient sous la contrainte ou qui étaient trop jeunes pour comprendre. Par contre, les relations sexuelles avec d'autres hommes et la masturbation accomplies en pleine connaissance de cause sont des péchés. Les religieuses n'essaient aucunement de réduire la responsabilité des filles qui posent ces actes, mais elles leur enseignent comment obtenir le pardon de Dieu, au moyen du sacrement de pénitence, et comment lutter contre les tentations de la chair avec l'aide de la grâce.

Certaines filles n'osent pas parler à un prêtre et restent des mois sans se confesser. La difficulté psychologique de l'aveu, en particulier celui des péchés sexuels par les femmes, est un phénomène bien connu dans l'Église depuis des siècles (Delumeau, 1992 : 8 et 19). Les religieuses encouragent celles dont elles reçoivent les confidences en faisant valoir « qu'il est grand de savoir accepter l'humiliation de s'être trompé et de se relever ». Annette B. finit par « se libérer au confessionnal », ce qui est, dit-elle, la plus grande joie de sa vie (MSM, 1948). L'inquiétude subsiste chez Rosa T. qui ne peut « rester une journée en état de grâce » à cause de son habitude de masturbation. La religieuse lui explique alors qu'il est normal que la lutte soit longue et difficile (MSM, 1952). Quant à Thérèse L., qui déplore que ses antécédents sexuels soient connus de son entourage, Sœur Marie d'Israël la reconforte en affirmant : « Une personne de cœur qui tombe et se relève montera très haut et deviendra beaucoup supérieure à celle qui demeure médiocre » (MSM, 1947). À notre époque de grande liberté sexuelle, ce discours (plus fréquent avant la décennie 1960) peut paraître excessivement austère, mais il cadrerait exactement avec les valeurs religieuses du temps. En outre, la suggestion de viser à la sainteté se voulait une incitation à prendre en main le contrôle de sa destinée. Quelques lettres écrites par d'anciennes pensionnaires attestent qu'elles trouvaient parfois du réconfort auprès des prêtres et dans le recours à Dieu (quatre cas).

Pardonner

L'utilité du pardon comme moyen de guérir de l'inceste a été souvent discutée. Certains thérapeutes pensent que le pardon accordé par la victime à son agresseur est indispensable à la guérison. D'autres estiment que seul le fait de se pardonner à soi est essentiel (Collective Par et Pour Elle, 1989 : 107 ; Blume, 1989 : 288 ; Bear et Dicoock, 1988 : 39). Dans le contexte religieux des maisons du Bon-Pasteur, pardonner à ses agresseurs était nécessaire si on voulait obtenir le pardon de Dieu pour ses propres péchés : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés... ». Quatre filles pardonnent spontanément, et même de bon cœur, à leur « cher papa » (MSM, 1950), tandis que Denise G. trouve des excuses au sien : comme il était séparé de sa femme, elle comprend qu'il se soit tourné vers elle, sa fille, pour « satisfaire ses tendances ». D'autres déclarent haïr leur père et refusent de lui pardonner malgré les conseils du prêtre (MSM et NDG). Pour adoucir ces sentiments, Sœur Marie-Julien demande à Solange M. si son père ne fait rien de bon pour ses enfants, et l'amène ainsi à prendre conscience qu'il « présente de bons côtés et qu'il a un défaut comme tous peuvent en avoir » (NDG).

L'idéal est d'amener les filles à distinguer entre le péché, qui est haïssable, et le pécheur (en l'occurrence leur père) qu'elles peuvent continuer à aimer. Denise C. a si bien compris cette leçon qu'elle entreprend de convertir son père. Dans une longue lettre, elle l'invite d'abord à songer à son salut éternel, car « vous avez déjà 55 ans et vous savez que la mort existe pour tout le monde ». Elle lui conseille donc de s'y préparer en renonçant à l'alcool et en faisant « une bonne confession et une bonne communion ». Puis le ton se fait menaçant : « Si vous ne voulez pas m'écouter, c'est l'enfer direct qui vous attend et ce n'est pas drôle toute l'éternité sous les griffes du diable. Je vous plains de tout mon cœur. [...] Ça me ferait beaucoup de peine car je suis votre fille. » (NDG)

Cette jeune fille de 17 ans ne se perçoit plus comme une victime : elle adopte plutôt une position de contrôle vis-à-vis de son père. Partagée entre son affection pour ce dernier et la réprobation que sa conduite lui inspire, elle trouve son équilibre en s'appuyant sur ses convictions religieuses.

Valoriser

Tout en utilisant les ressources de la religion pour aider les filles incestuées à se valoriser, les religieuses et les autres intervenants ne négligent pas l'aspect purement humain de ce problème. En raison de leur expérience traumatisante, plusieurs filles sont immatures, d'autres incapables de s'affirmer et de

se défendre au besoin. Pour les rendre aptes à affronter la vie, il importe de les valoriser à leurs propres yeux afin qu'elles puissent acquérir de la confiance en elles et « renforcer leur ego », comme disent les psychologues. Dans ce but, les religieuses incitent leurs élèves à développer leurs talents. D'abord en stimulant l'intérêt pour l'étude : certaines tirent beaucoup de fierté de leurs résultats scolaires (MSM et MMF). On exploite les habiletés manuelles de celles qui sont moins douées intellectuellement (NDG). Reine-Ange Lebrun, décrite à son arrivée comme une fille sans défense et affligée d'un complexe d'infériorité, est valorisée par ses cours d'arts familiaux (MSM).

Les accomplissements intellectuels ou manuels, tout valorisants qu'ils soient, ne suffisent pas à eux seuls à rétablir l'équilibre psychologique. Pour certaines filles, la solution consiste à acquérir la capacité de dire « non ». Diane Dubord, terrorisée pendant des années par un père dominateur et violent, refuse de lui rendre visite à Noël malgré l'insistance de toute sa famille. Après ce geste d'affirmation, elle ne cesse de progresser : « Il y a une force en moi qui me pousse à dire plus ce que j'accepte ou n'accepte pas, dit-elle. Je n'ai plus peur de parler, de m'opposer ou de m'affirmer. » Un déblocage psychique comme celui de Diane ne se produit pas toujours d'un seul coup : il peut être graduel et se renforcer à la faveur de certains événements. Dans le cas d'Agathe Pouliot, par exemple, une lettre de sa mère, qui s'excuse de l'avoir battue en découvrant l'inceste, semble avoir constitué un élément crucial dans son évolution. C'est seulement après un tel tournant que les filles peuvent aller de l'avant et s'épanouir, selon le témoignage des intervenants (NDG).

VIVRE APRÈS L'INCESTE

Qu'une dizaine de victimes de l'inceste soient sorties à peu près indemnes de cette expérience est un sujet d'étonnement pour les travailleurs sociaux. Suzanne R., par exemple, a refusé pendant plus de deux ans de s'adonner aux « actes immoraux » désirés par son père. Lorsqu'elle s'aperçoit que ses petites sœurs sont exposées aux mêmes sollicitations, elle surmonte sa peur et le dénonce. Cette adolescente de 14 ans fait preuve d'entêtement et d'un grand esprit d'indépendance, au dire de l'enquêteur du Bien-être social, traits de caractère qui lui ont permis de résister à son père, mais lui rendent pénible la discipline du pensionnat (NDG). Rose-Aimée N., de son côté, a vraiment subi des relations sexuelles imposées par un père brutal, en plus de vivre dans l'indigence. Elle a néanmoins réussi à développer une belle personnalité : « Ayant été obligée de prendre des responsabilités très jeune (elle est l'aînée de huit enfants), elle est devenue autoritaire et intransigeante », mais elle est débrouillarde, a de l'initiative, de la maturité et un bon sens des responsabilités (MSM). Ces cas demeurent cependant exceptionnels, car la majorité des dossiers signalent des troubles psychologiques.

Après leur sortie des maisons du Bon-Pasteur, une quarantaine d'anciennes pensionnaires continuent à écrire aux religieuses ou à les visiter, pour exprimer leur reconnaissance (13 cas) et donner de leurs nouvelles. Sept exposent leurs malheurs, quinze autres ont trouvé le bonheur, dont dix dans le mariage et la maternité. Ce total de 22 cas est trop peu élevé pour dresser un profil statistique des facteurs de succès des thérapies, d'autant plus que les dossiers ne révèlent pas toujours la profondeur des dommages causés par l'inceste. Encore une fois, c'est l'analyse des cas les mieux documentés (quatre de chaque catégorie) qui permet le mieux de comprendre pourquoi certaines filles s'en tirent bien et d'autres mal. D'après les études récentes, les expériences incestueuses les plus traumatisantes seraient :

- celles qui ont duré longtemps ;
- celles qui se sont produites à plus d'une reprise ;
- celles où les pères ou beaux-pères étaient les agresseurs ;
- celles qui se sont accompagnées de violence (Julien et Saint-Martin, 1995 : 40).

Dans le cas d'Agathe Pouliot, tous ces éléments sont réunis. Pire, elle est le souffre-douleur de sa mère et continuellement battue par ses parents, tous deux immatures, voire pervers et sadiques. De 6 à 10 ans, son père la viole chaque semaine en menaçant de la jeter dehors. Au cours des cinq années suivantes, elle a des relations sexuelles avec un oncle en foyer nourricier. À l'âge de 15 ans, lorsque son père veut récidiver et qu'elle prévient sa mère, celle-ci la bat brutalement. Pour couronner le tout, ses frères et sœurs lui reprochent d'avoir témoigné en cour contre leur père. De l'avis des spécialistes, elle manque de sécurité affective, souffre d'anxiété et de culpabilité. En dépit d'un quotient intellectuel de 109 (ce qui la situe dans la moyenne supérieure), le psychiatre trouve que le pronostic est sombre, à moins qu'elle réussisse à établir une bonne relation avec une personne qui la revaloriserait. Or, c'est exactement ce qui arrive. Au foyer Claire-Joie, Agathe développe un amour filial pour une religieuse, une thérapie l'aide à combattre ses sentiments de culpabilité, et elle accomplit à l'infirmerie un travail qui lui plaît et la valorise. Une lettre de sa mère lui procure beaucoup de joie. Dès lors, ses progrès sont constants. Au bout de deux ans, le psychiatre se dit « esto-maqué » de son évolution : elle resplendit de santé et de gaieté, élabore des projets d'avenir et son comportement est tout à fait normal. Tout le crédit, dit-il, en revient à sœur Aline et à cette heureuse initiative que constitue le foyer Claire-Joie (NDG, 33-69).

En comparaison avec Agathe, les expériences sexuelles de Colette Tilley, qui se limitent à quelques attouchements par l'amant de sa mère, paraissent presque anodines. Et pourtant, elle s'en tire beaucoup plus mal.

Il est vrai que sa mère, après l'avoir accablée de reproches, ne semble jamais s'être réconciliée avec elle. Pour Colette, les possibilités de thérapie sont faibles, estiment les spécialistes, car son intelligence limitée (avec un QI de 74) et son jugement infantile la rendent presque incapable d'*insight* : « Le sujet retire trop de gratifications des conflits présents. » Pendant son séjour à Notre-Dame de la Garde, cette adolescente essaie d'obtenir l'affection des religieuses qu'elle harcèle « comme une teigne », mais sans acquérir de maturité. Onze mois après sa sortie, elle met un enfant au monde, apparemment pour capter l'attention de sa mère qui ne vient même pas la voir : « Elle devrait être à mes côtés pour m'encourager », se plaint la jeune mère célibataire de 17 ans qui se tourne une fois de plus vers les religieuses. « Elle pose en victime, comme toujours », conclut la directrice en fermant son dossier (NDG, 522-559).

Le niveau d'intelligence est-il un élément déterminant dans la capacité de survivre à l'inceste ? L'examen des dossiers ne permet pas de le savoir avec certitude. Alphonsine C., qui a peu fréquenté l'école, obtient un QI de 61, ce qui correspond à une intelligence pratique aux frontières de la débilité. Mais les instruments de mesure ne lui rendent probablement pas justice, comme il arrive assez fréquemment (Sœur Saint-Thomas-Marie, 1952 : 8 et 26), car « elle travaille avec intelligence et ne laisse rien au hasard ». Elle peut donc faire des progrès et, lorsqu'elle retourne chez elle, en Gaspésie, après avoir séjourné à Notre-Dame de la Garde et dans un foyer nourricier, sa parenté « n'en revient pas du changement opéré chez elle ». Par la suite, elle fait savoir que tout va bien dans son ménage (NDG, 329-355). L'élément essentiel est la capacité d'*insight*, c'est-à-dire d'analyse et de compréhension de soi, qui semble reliée à la maturité psychologique autant qu'au niveau d'intelligence proprement dit. Colette Tilley, avec son jugement infantile, et Jocelyne Corbeil, qui a 19 ans mais un comportement de 12 ans, en sont incapables et ne parviennent pas à régler leurs problèmes. La qualité de la relation avec la mère exerce une grande influence aussi. Parmi sept filles qui ne réussissent pas à prendre le contrôle de leur vie, quatre souffrent du rejet maternel ou familial, et pour trois d'entre elles, ce problème semble plus lourd de conséquences que l'inceste lui-même. C'est le cas de Colette Tilley ainsi que de Jocelyne Corbeil, incapable de se dégager d'une famille qui lui nuit beaucoup (MMF). Une réconciliation comme celle qui se produit entre Agathe Pouliot et sa mère peut constituer une étape positive du processus de guérison, mais il est parfois préférable de rompre, ou du moins de prendre ses distances, avec la famille, surtout avec le père. Diane Dubord, rappelons-le, a dû commencer par s'affirmer en s'opposant à lui avant d'agir en adulte et de développer son estime personnelle. L'évolution très positive de Ginette Mercier passe également par le refus de voir son père au parloir (NDG).

Le degré de motivation est un dernier élément important dans le succès d'une thérapie, même s'il est difficile de distinguer entre volonté de changer et capacité de le faire. Lise Allaire, qui n'a jamais été acceptée par sa mère adoptive, souffre d'un déséquilibre affectif difficile à corriger à cause de son faible niveau d'intelligence. Sa relation affectueuse avec une travailleuse sociale devient une dépendance chronique : rendue à l'âge de 23 ans, elle lui demeure attachée comme une fillette à sa mère. Après sa sortie de la maison Sainte-Madeleine, elle donne naissance à trois enfants qu'elle fait adopter, puis s'adonne à la prostitution en rationalisant de la sorte : « C'est mieux de coucher avec un homme que de voler. » Comme Colette Tilley, elle tente d'apitoyer autrui sur son sort en répétant année après année : « Je cherche l'amour et l'affection qui m'ont manqué pendant mon enfance. » La travailleuse sociale en vient à la conclusion qu'elle ne guérira jamais de sa carence affective et, qu'après tout le travail fait auprès d'elle, elle ne semble pas vouloir sortir de ses difficultés (NDG et MMF). Des troubles psychologiques et de comportement sont donc des séquelles fréquentes sinon inévitables de l'inceste. Certaines circonstances aggravent ce traumatisme, en particulier les dénégations par la famille et le rejet par la mère. Sans réduire la responsabilité de l'agresseur (comme le craignent les chercheuses féministes), il faut reconnaître que l'appui que la mère apporte ou refuse à sa fille peut être déterminant dans l'évolution de celle-ci. Si graves que soient les handicaps causés par l'inceste, ils semblent presque toujours surmontables. L'exemple d'Agathe Pouliot, sans doute la fille la plus perturbée qui ait franchi les portes du Bon-Pasteur, celle pour qui les pronostics étaient les plus sombres, devrait convaincre les intervenants qu'il ne faut jamais désespérer. Les éléments clés de sa guérison furent la possibilité de verbaliser ses problèmes, l'aide apportée par un substitut maternel dans un milieu stable et sécurisant, une thérapie axée sur la déculpabilisation et la valorisation, la réconciliation avec la mère suivie d'une distanciation de sa famille. Bien sûr, pour ce sujet comme pour les autres, une intelligence normale était une condition *sine qua non* d'évolution et d'amélioration.

CONCLUSION

Les 170 dossiers retrouvés dans les archives des Sœurs du Bon-Pasteur contiennent des descriptions de cas tellement variées qu'on peut facilement y puiser des éléments qui valideraient l'une ou l'autre des approches théoriques exposées au début. Nous avons vu des filles culpabilisées par l'emprisonnement de leur père, ce qui pourrait servir d'argument contre l'approche judiciaire. Nous avons constaté l'existence de familles dysfonctionnelles qui auraient besoin d'une thérapie impliquant tous les membres. Mais la situation la plus fréquente est celle de l'homme qui abuse du pouvoir que lui confère

son statut de pourvoyeur et de chef de famille, tandis que la femme fait preuve d'une résignation imposée par la nécessité ou l'éducation. Compte tenu des multiples formes que peut prendre l'inceste et des problèmes innombrables qui en découlent, la meilleure solution nous semble résider dans des thérapies individuelles adaptées à chaque cas, comme cela se pratiquait dans les maisons du Bon-Pasteur, mais avec un accent mis sur l'affirmation de soi par les femmes et les filles, pour contrebalancer le pouvoir masculin. Certains aspects des méthodes que les religieuses avaient apprises à l'école de service social ont conservé toute leur pertinence : mise en confiance, verbalisation, déculpabilisation et valorisation. D'autres sont tombés en désuétude. Le discours sur les « péchés de la chair », la confession et l'idéal de sainteté a pu rendre service à une époque où la majorité de la population pratiquait la religion catholique, mais il n'a évidemment plus sa place dans une société laïcisée, excepté dans les cas précis où les personnes concernées adhèrent encore à ces valeurs. D'ailleurs, les religieuses elles-mêmes ne se limitaient pas à une démarche inspirée par la religion et utilisaient les ressources des sciences du comportement. Le succès que les Sœurs du Bon-Pasteur ont obtenu avec certaines de leurs pensionnaires doit-il être interprété comme un argument en faveur de l'institutionnalisation ? Certainement pas de façon absolue. Le rassemblement de centaines de filles sous un même toit occasionnait des tensions qui rendaient plus difficile le processus de rééducation⁸. D'ailleurs, à partir de la fin de la décennie 1960, les adolescentes acceptaient de moins en moins l'internement et multipliaient les fugues. C'est justement pour ces raisons que les religieuses créèrent le foyer Claire-Joie. Cette heureuse initiative, comme la qualifie un psychiatre, rappelle la nécessité de chercher sans cesse de nouvelles méthodes pour aider les filles à découvrir en elles-mêmes la force de survivre à l'inceste.

8. Sœur Saint-Thomas-Marie, 1947 : 2 et dossier NDG : 33-69, rapport du psychiatre.

TABLEAU 1
**Dossiers mentionnant un inceste dans les maisons
 dirigées par les Sœurs du Bon-Pasteur,
 Québec : 1930-1973**

Date d'entrée	Maison Sainte- Madeleine	Notre-Dame de la Garde	Garde	Total
1930-1939	6	0	0	6
1940-1949	17	1	2	20
1950-1959	45	19	0	64
1960-1969	48	16	0	64
1970-1973	10	6	0	16
Total :	126	42	2	170

Source : Archives de la Maison généralice des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec (AMGBP), Maison Sainte-Madeleine (MSM) et Notre-Dame de la Garde (NDG), dossiers des pensionnaires.

TABLEAU 2
**Répartition des types d'inceste dans les maisons
 Sainte-Madeleine et Notre-Dame de la Garde : 1930-1973**

Type d'inceste	Nombre de cas
Père et fille	164
Père adoptif et fille	12
Beau-père et fille d'un premier mariage	9
Amant de la mère et fille	3
Père nourricier et fille	5
Frère et sœur biologiques	27
Demi-frère et demi-sœur	3
Frère adoptif et sœur	4
Grand-père et petite-fille	6
Oncle et nièce	11
Beau-frère et jeune belle-sœur	1
Père et fils	3
Mère et enfants	1
Indéterminé	4

Total des liaisons incestueuses : 253 liaisons

Total des familles impliquées : 159 familles

Total des dossiers de pensionnaires : 170 filles

Note : Ce tableau inclut les cas d'inceste prouvés, les neuf tentatives d'inceste et les cinq cas douteux.

Source : Voir tableau 1

TABLEAU 3
**Responsable du placement de la fille
à la maison Sainte-Madeleine ou à Notre-Dame de la Garde :
1930-1973**

Responsable	Nombre de cas
Père et fille	164
Juge	81
– Cour du bien-être social	70
– Autre tribunal	81
Agence de service social	46
Père de la fille	5
Mère de la fille	5
Deux parents	1
Curé ou autre prêtre	7
Autre personne	12

Total des cas connus : 157 cas

Source : Voir tableau 1.

TABLEAU 4
**Motifs de placement dans les maisons du Bon-Pasteur de Québec
(dans les cas d'inceste) : 1930-1973**

Motif de placement	Nombre de cas
Protection, danger moral	60
Inceste	34
Insubordination, entêtement, indiscipline, incorrigibilité	15
Immoralité sexuelle	11
Sorties tardives, inconsidérées, trop nombreuses	10
Vagabondage	9
Désertion, fugues	6
Mauvaises relations familiales	5
Grossesse	5
Inconduite, mauvaise conduite, conduite légère	5
Délinquance, prédélinquance	4
Refus de fréquenter l'école	3
Émancipation outrée	3
Vol	3
« Incontrôlable »	3
Mésentente avec la belle-mère	2
« Se laisse facilement entraîner »	2
Milieu familial déficient	2
Besoin de cadres	2

Source : Voir tableau 1.

TABLEAU 5

**Destination des filles à la sortie de la maison Sainte-Madeleine
ou Notre-Dame de la Garde**

Destination	Nombre de cas
Retour au foyer	55
Chez un autre membre de la famille	6
Placement dans une autre famille	6
Placement comme servante	16
Foyer-emploi supervisé par le service social	12
Remise à la Cour	11
Remise au Service social	5
Placement dans une autre institution	22
Entrée définitive dans une maison religieuse	6
Marché du travail	1

Total des cas connus : 140.

Bibliographie

- BEAR, Euan et Peter DICOCK (1988). *Adults Molested as Children : A Survivor's Manual for Women and Men*, Orwell, Safer Society Press, 66 pages.
- BLUME, E. Sue (1989). *Secret Survivors : Uncovering Incest and Its Aftereffects in Women*, New York, John Wiley and Sons, 326 pages.
- CAMDESSUS, Brigitte et Michel KIENER (1993). *L'enfance violentée*, Paris, ESF, 175 pages.
- CLICHE, Marie-Aimée (1996). « Un secret bien gardé : l'inceste dans la société traditionnelle québécoise, 1858-1938 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 50, n° 2, 201-226.
- CLICHE, Marie-Aimée (1998). « “Dites-moi si tous les papas font cela à leur fille” : le rôle des courriers du cœur dans le dévoilement de l'inceste au Québec, 1935-1969 », *Revue sexologique*, vol. 6, n° 2, 33-54.
- COLLECTIVE PAR ET POUR ELLE (1989). *Survivre à l'inceste : mieux comprendre pour mieux intervenir*, Québec, 198 pages.
- DELUMEAU, Jean (1992). *L'aveu et le pardon : les difficultés de la confession, XIII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 159 pages.
- DESPLAND, Michel (1987). *Christianisme, dossier corps*, Paris, Cerf, 139 pages.
- DONZELOT, Jacques (1977). *La police des familles*, Paris, Éditions de Minuit, 221 pages.
- FONTAINE, Alice (1949). « L'illégitimité et ses problèmes : étude de 20 cas de filles-mères secourues par le service social industriel des usines de Saint-Malo », Thèse en service social, Québec, Université Laval, 63 pages.
- GABEL, Marceline (sous la direction de) (1992). *Les enfants victimes d'abus sexuels*, Paris, Presses universitaires de France, 285 pages.

- GAGNON, Jacqueline (1949). « La maison Sainte-Madeleine de Québec », Mémoire de maîtrise en service social, Québec, Université Laval, 118 pages.
- GRUYER, Frédérique, FADIER-NISSE, Martine et Pierre SABOURIN (1991). *La violence impensable : inceste et maltraitance*, Paris, Nathan, 263 pages.
- HERMAN, Judith L. et Lisa HIRSCHMAN (1981). *Father-Daughter Incest*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 282 pages.
- JOYAL, Renée (sous la direction de) (2000). *Entre surveillance et compassion. L'évolution de la protection de l'enfance au Québec. Des origines à nos jours*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 227 pages.
- JULIEN, Lise et Isabelle SAINT-MARTIN (1995). *L'inceste envers les filles : état de la situation*, Québec, Conseil du statut de la femme, 124 pages.
- MARIE D'ISRAËL, Sœur (1950). « Le service social personnel à la maison Sainte-Madeleine », Mémoire de maîtrise en service social, Québec, Université Laval, 143 pages.
- MAROIS, Michelle, MESSIER, Camille et Louise PERREAULT (1982). *L'inceste : une histoire à trois et plus... Apprendre à les aider*, Québec, Comité de la protection de la jeunesse, Études et recherches, 55 pages.
- PAUZÉ, Robert et Jacques MERCIER (sous la direction de) (1994). *Les agressions sexuelles à l'égard des enfants*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 213 pages.
- ROUYER, Michelle et Marie DROUET (1994). *L'enfant violenté : des mauvais traitements à l'inceste*, Paris, Bayard, 262 pages.
- RUSH, Florence (1983). *Le secret le mieux gardé : l'exploitation sexuelle des enfants*, Paris, Denoël-Gontier, 286 pages.
- SAINT-THOMAS-MARIE, Sœur (1952). *Traitement psychologique individuel à la maison Notre-Dame de la Garde*, Thèse de licence en pédagogie, Québec, Université Laval, 95 pages.
- SAINT-THOMAS-MARIE, Sœur (1947). « Cas de délinquance de la maison Notre-Dame de la Garde », Mémoire pour l'obtention du baccalauréat en pédagogie, Québec, Université Laval.
- SOHN, Anne-Marie (1996). *Du premier baiser à l'alcôve : la sexualité des Français au quotidien (1850-1950)*, Paris, Aubier, 310 pages.